

Sécurité de la départementale 27

Au vu de l'incivisme de certains automobilistes qui ne respectent pas la limitation de vitesse et afin de palier

à tout accident irréparable, le conseil municipal à demandé l'autorisation de créer une zone à 30 km/h entre

les deux panneaux de signalisation du Bourg et de positionner des équipements imposant la réduction de vitesse

des automobilistes afin de sécuriser cette traverse.

